

**BUREAU DU VENDREDI 6 OCTOBRE**

Le BUREAU, convoqué par courriel en date du 29 septembre 2023, s'est réuni le 6 octobre 2023, à 8h30, dans les locaux du DAUCY PARK du RC Vannes 73 Rue de Strasbourg à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

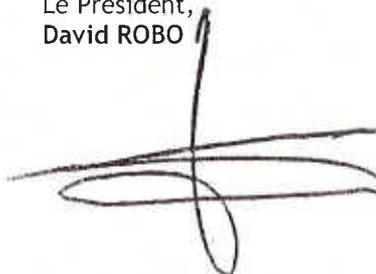
Etaient présents :

- Denis BERTHOLOM - Maire de LARMOR-BADEN - Vice-Président
  - Yves BLEUNVEN - Maire de GRAND-CHAMP
  - Noëlle CHENOT - Maire de SURZUR - Vice-Présidente
  - Marylène CONAN - Maire de SULNIAC - Vice-Présidente
  - Jean- Marc DUPEYRAT - Maire de SARZEAU - Vice-Président
  - Thierry EVENO Adjoint au Maire de SAINT-AVE - Vice-Président
  - Gérard GICQUEL - Maire d'ELVEN - Vice-Président
  - Patrice KERMORVANT - Conseiller Municipal de VANNES - Vice-Président
  - Nathalie LE LUHERNE - Maire de PLAUDREN - Vice -Présidente
  - Pierre LE RAY - Conseiller délégué à PLESCOP - Vice-Président
  - François MOUSSET - Maire de LE-TOUR-DU-PARC - Vice-Président
  - Jean-Pierre RIVERY - Conseiller Municipal à VANNES - Vice-Président
  - Christian SEBILLE - Maire de THEIX- NOYALO - Vice-Président
  - Léna BERTHELOT - Maire de PLOUGOUMELLEN
- 
- Pascal BARRET - Maire d'ARRADON
  - Frédérique GAUVAIN - Maire d'ARZON
  - Guillaume GRANNEC - Maire de BRANDIVY
  - Freddy JAHIER - Maire de COLPO
  - Jean LOISEAU - Maire de L'ILE D'ARZ
  - Philippe LE BERIGOT - Maire de L'ILE-AUX-MOINES
  - Yves DREVES - Maire de LE BONO
  - Guy DERBOIS - Maire de LE HEZO
  - Martine LOHEZIC - Maire de LOCMARIA-GRAND-CHAMP
  - Michel GUERNEVE - Maire de LOCQUELTAS
  - Pierrick MESSAGER - Maire de MEUCON
  - Alban MOQUET - Maire de MONTERBLANC
  - Loïc LE TRIONNAIRE - Maire de PLESCOP
  - Gilbert LORHO - Maire de PLOEREN
  - Anne TESSIER-PETARD - Maire de SAINT-ARMEL
  - Nadine LE GOFF-CARNEC - Maire de SAINT-NOLFF
  - Sylvie SCULO - Maire de SENE
  - Claude LE JALLE - Maire de TREFFLEAN

Ont été excusés :

- Patrick EVENO - Maire de BADEN
- Vincent ROSSI - Maire de LA TRINITE -SURZUR
- Anne GALLO - Maire de SAINT-AVE
- Alain LAYEC - Maire de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS
- Jean-Pierre RIVOAL - Maire de TREDION
- Nadine PÉLERIN - Adjointe au Maire de VANNES - Vice-Présidente

Le Président,  
David ROBO



## SEANCE DU BUREAU DU 6 OCTOBRE 2023

### COMMANDE PUBLIQUE

### MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE TOHANNIC A VANNES

### MARCHE N° 2023.097

### ATTRIBUTION DU MARCHE

Une consultation des entreprises a été lancée le 19 juin dernier, sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, afin de confier à un prestataire une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchèterie de Tohannic à Vannes.

Le projet comprendra notamment :

- La création d'une nouvelle voirie d'accès des usagers dans l'enceinte de la déchèterie
- Le réaménagement de la sortie des véhicules des usagers et des exploitants
- La mise en oeuvre d'un contrôle d'accès avec barriérage
- La déconstruction des locaux existants et la reconstruction d'environ 300 m<sup>2</sup> de locaux dédiés aux locaux sociaux et au stockage couvert (des locaux conséquents dédiés au réemploi/matériauthèque ; de nouveaux locaux aménagés afin d'accueillir les nouvelles filières de recyclage des déchets (nouvelles REP)).
- La reprise des réseaux liés aux locaux (AEP, courant fort, courant faible, EU).
- La mise en conformité du réseau des eaux pluviales, augmentation de la capacité du bassin de rétention et de ses équipements annexes.
- La réfection des enrobés du haut de quai.
- Une zone sécurisée permettant d'accueillir temporairement des acteurs du réemploi et des animations sur la diminution des végétaux devra être créée.
- Quelques aménagements en bas de quai.
- La réfection de l'éclairage extérieur.
- La réfection pour mise en conformité de certains éléments de sécurité (garde-corps, portillons ...)
- La reprise du réseau de vidéosurveillance.
- L'installation de 550 m<sup>2</sup> d'ombrières photovoltaïques.
- La création d'un parking de stationnement VL dédié aux agents de la déchetterie (environ 4 places).
- La reprise de clôtures, portails, plantations, haie anti-intrusion, engazonnement suivant le projet.

Les aménagements devront également garantir la sécurité incendie du site et assurer le traitement des effluents aqueux conformément à la réglementation ICPE.

A l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres, effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, le groupement GINGER BURGEAP (mandataire) / SAS 2LM / ABI STRUCTURE SAS / BECOME 56 / SAS DURAND ARCHITECTES présente l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 118 150 € HT pour un montant de travaux estimé à 1 550 000 € HT (taux de rémunération de 7,62 %).

Mise en ligne le 09/10/2023

Envoyé en préfecture le 09/10/2023

Reçu en préfecture le 09/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231006-231006\_DEC03A-AU

Il vous est proposé de :

- *d'attribuer ce marché au groupement GINGER BURGEAP (mandataire) / SAS 2LM / ABI STRUCTURE SAS / BECOME 56 / SAS DURAND ARCHITECTES ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi toutes pièces relatives à ce dossier ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.*

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**